



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction
interministérielle
du numérique**

**Convention relative à l'attribution d'une subvention de l'Etat dans le
cadre du Fonds d'Accélération des Start-ups d'état et de Territoire
(FAST)
FAST 14 | Territoires en transition**

Entre :

La **Direction Interministérielle du Numérique (DINUM)**, sise au 20, avenue de Ségur – TSA30 719 75 334
Paris cedex 07,

ci-après dénommée « **DINUM** »

Représentée par sa Directrice Interministérielle du Numérique, Madame Stéphanie Schaefer,

Et

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), établissement public de l'Etat à
caractère industriel et commercial, régi par les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26-4 du code de
l'environnement ayant son siège social : 20, avenue du Grésillé - BP 90406 - 49004 ANGERS CEDEX 01
inscrite au registre du commerce d'Angers sous le n° 385 290 309 représentée par Monsieur Sylvain
WASERMAN agissant en qualité de Président du Conseil d'administration désignée ci-après par "l'ADEME"

ci-après dénommée individuellement « **l'ADEME**,

Ci-après désignés collectivement les « **Membres** » ou individuellement le « **Membre** ».



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction
interministérielle
du numérique**

PREAMBULE

Au sein de la DINUM, la mission BETA (beta.gouv.fr) construit et développe plusieurs dizaines de services numériques selon l'approche Startup d'État. Ces services cherchent à résoudre des problèmes précis dans la relation des usagers avec l'administration et sont développés de façon agile, en itérant avec leurs utilisateurs. Depuis 2013, une centaine de Startups d'État ont ainsi été créées, parmi lesquelles Mon Entreprise, démarches-simplifiées.fr ou encore La Bonne Boîte. Le portefeuille des services développés dans le cadre du programme beta.gouv est publié sur le site beta.gouv.fr.

L'approche beta.gouv consiste à former de petites équipes pluridisciplinaires constituées chacune de personnes expertes du numérique et d'un ou plusieurs agents publics issus de l'administration partenaire, agissant en qualité d'« **intrapreneur(s)** ». Ces équipes suivent une démarche de conception de service numérique agile et centrée sur les besoins des utilisateurs, surnommée « **approche Startup d'État** ». Au sein d'un incubateur, les équipes instruisent le problème identifié pour mieux comprendre les besoins des utilisateurs et valider l'opportunité d'investir (« **phase d'investigation** »), puis construisent une première solution minimale pour expérimenter et vérifier son utilité réelle sur le terrain (« **phase de construction** »). En cas d'utilité avérée, le service s'améliore, s'étend à de nouveaux périmètres et se déploie (« **phase d'accélération** ») pour ensuite trouver une structure d'accueil propice à sa pérennisation (« **phase de consolidation** » ou « **phase de transfert** »).

Afin de diffuser ces méthodes et de faire émerger des services publics numériques dans toute l'administration, la mission BETA apporte un accompagnement opérationnel et stratégique à toutes les administrations publiques qui le souhaitent dans le cadre du **programme interministériel beta.gouv**. En particulier, la mission BETA a pour objectif de soutenir les administrations publiques dans la construction de produits et la transformation de leurs pratiques.

Le Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État (**FAST**) piloté par la DINUM, a été doté d'un budget pour investir dans des solutions concrètes de politiques publiques.

En janvier 2024, la Startup d'État "**Territoires en transition**" portée par **L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)**, a obtenu un cofinancement de 300 000 € au titre du FAST. Le cofinancement obtenu doit permettre de mobiliser des moyens supplémentaires pour mettre en œuvre une stratégie de passage à l'échelle et accompagner cette mise en œuvre de façon opérationnelle.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir la répartition des responsabilités et les modalités de participation financière de la DINUM conformément à la décision du FAST 14 pour la Startup d'État "**Territoire en transition**".

Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 visé en référence, la présente convention précise les obligations respectives des parties et les modalités d'exécution financières.

Elle précise également le montant alloué au projet et les imputations budgétaires et analytiques à renseigner dans CHORUS.

Article 2. Modalités financières

Le montant global du FAST 14 accordé par l'Etat à la start-up d'Etat **Territoires en transition** est de **trois cent mille euros** (300 000 €), versés à l'ADEME :

Type	Description	Montant
Subvention	Co-financement de l'accélération de Territoires en transition :	300 000 €
TOTAL GENERAL		300 000 €

Article 3. Modalités de versement de la subvention

Imputable sur le programme 352 Innovation et transformation numériques du centre financier 0352-CFSE-CFIN, la subvention de la DINUM de **300 000 €** fera l'objet de deux versements à l'ADEME, pour le compte de la Startup d'Etat "**Territoires en transition**", dans les conditions suivantes :

- 50% du montant de la subvention seront versés dès la signature de la convention.
- Les 50% restants seront débloqués suite au bilan de mi-parcours avec l'équipe FAST (fin avril 2024), sous réserve de la bonne mobilisation de l'équipe lauréate pour accélérer l'impact en cohérence avec l'ambition définie lors du séminaire de lancement.

La contribution financière est créditée au compte de l'ADEME, établissement porteur de "**Territoire en transition**" selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués sur le compte : (RIB complet en annexe)

Titulaire du Compte :
M. L'Agent Comptable de l'ADEME
20 avenue du Grésillé
BP 90406
49004 ANGERS CEDEX 01

Coordonnées de la Banque :
Direction Départementale des Finances Publiques
de Maine et Loire
1, rue Talot
BP 84112
49041 ANGERS CEDEX 01

Identifiant National de compte bancaire – RIB			
Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
10071	49000	00001000206	07

Domiciliation
DDFIP Maine et Loire

Identifiant International de compte bancaire – IBAN

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1007	1490	0000	0010	0020	607

Identifiant International l'établissement bancaire

BIC (BANK Identifier Code)
TRPUFRP1

Les informations d'identification sont détaillées dans l'annexe Fiche d'identité de l'ADEME.



L'ordonnateur de la dépense est le DINUM. Le comptable assignataire est le contrôleur budgétaire et comptable ministériel des services du Premier Ministre - service sous contrôle budgétaire et comptable ministériel des Services du Premier Ministre (SCBCM) - 20 avenue de Ségur PARIS Cedex 07.
Le numéro SIRET de l'ADEME, nécessaire pour le versement de la subvention, est 38529030900454.

Article 4. Obligations de l'ADEME

Manifeste beta.gouv

Par les présentes, l'ADEME adhère au manifeste du programme beta.gouv :
<https://beta.gouv.fr/approche/manifeste>.

Intrapreneur et sponsors

Par les présentes, l'ADEME s'engage à :

- nommer un "intrapreneur" dans les conditions détaillées sur la page <https://beta.gouv.fr/approche/intrapreneurs> ;
- désigner une ou un "sponsor" de haut niveau dans les conditions détaillées sur la page <https://beta.gouv.fr/approche/sponsors>.

Comités d'investissements semestriels

Les travaux de chaque produit conçu selon l'approche Startup d'État sont organisés sous le pilotage d'un comité d'investissement organisé tous les six mois pour évaluer les résultats obtenus par chaque équipe incubée et pour déterminer la suite à donner.

Ce comité d'investissement est présidé par le représentant de l'ADEME qui s'engage à inviter La DINUM à y participer.

L'intrapreneur(e) et l'équipe du service pourront choisir la forme de sa présentation mais devront présenter au minimum les indicateurs chiffrés qu'ils ont retenus pour mesurer l'impact de leur produit : résultats de la phase qui s'achève et objectifs à 6 mois.

Engagements de l'ADEME

Par les présentes, l'ADEME s'engage à :

- permettre à l'équipe du service qui accompagne la Startup lors du programme d'accélération d'expérimenter en autonomie différents leviers pour atteindre les objectifs d'impact fixés collectivement ;
- se tenir disponible à tout niveau hiérarchique pour accueillir les recommandations de l'équipe beta.gouv.fr et lever, dans la mesure du possible, les blocages éventuels qui freineraient l'amélioration et l'industrialisation du dispositif ;
- prévoir une enveloppe de cofinancement pour le service "**Territoires en transition**" à hauteur de 300 000 € à engager dans les six mois suivants la signature de la présente convention ;
- ce que le produit soit identifié par le SGPE, chargé de la planification écologique, et appuyé dans son ambition de croissance.

Engagements liés au FAST

En tant que lauréat du FAST, l'équipe "**Territoires en transition**" s'engage à :

- mobiliser l'équipe en charge du produit pour participer aux ateliers de travail et mettre en place les actions recommandées par l'expert en accélération, soit un minimum de 1 jour par semaine de développeur et 2 jours par semaine de chargé(e) de déploiement sur la durée du programme d'accélération ;
- mesurer l'impact du produit dans un tableau de bord public servant au pilotage du service numérique

- améliorer la qualité du produit en conformité avec les standards de qualité présentés dans les critères d'éligibilité au FAST <https://beta.gouv.fr/approche/fast> ;
- travailler la traduction de son impact en équivalent CO2 évité.

Autres engagements

Par les présentes, l'ADEME et l'équipe du service s'engagent à respecter les bonnes pratiques recommandées par beta.gouv.fr en matière de conception de services numériques, et notamment :

- créer et mettre à jour une fiche produit à chaque nouveau produit sur le site beta.gouv.fr ;
- publier les codes sources en open source conformément aux orientations de la circulaire du Premier ministre 5608/SG du 19 septembre 2012 relative aux orientations pour l'usage des logiciels libres dans l'administration ;
- accorder une vigilance particulière par l'ensemble des parties prenantes au respect des règles de protection des données à caractère personnel ;
- mesurer et diffuser l'impact des services développés par l'intermédiaire d'une page internet présentant les statistiques du service ;
- organiser régulièrement des ateliers d'analyses de risques en suivant la démarche recommandée par la DINUM et l'ANSSI¹ ;
- pour les services nécessitant d'authentifier des usagers, prévoir l'intégration de France Connect² ;
- suivre les recommandations de l'observatoire de la qualité des démarches en ligne telles que décrites sur <https://observatoire.numerique.gouv.fr/> ; pour les démarches en ligne, prévoir l'intégration du bouton "Je Donne Mon Avis"³.

Article 5. Obligations de la DINUM

La DINUM s'engage à intégrer là ou les équipes du service visé par la présente convention à la communauté beta.gouv.fr : accès aux outils partagés, aux ateliers de partage d'expérience, aux formations et au réseau beta.gouv.fr pour le recrutement de profils experts du numérique.

Pour toutes les Startups d'État faisant partie du réseau beta.gouv.fr, la DINUM donne accès à une offre de service transverse : aide juridique ponctuelle, expertise en matière de sécurité, d'accessibilité, d'expérience utilisateur, accompagnement à l'accélération, à la pérennisation ou au transfert des produits, etc. L'ensemble de l'offre de services de beta.gouv.fr à destination du partenaire-déléataire est documenté sur le guide public du réseau beta.gouv.fr : <https://doc.incubateur.net/>.

La DINUM utilise les supports contractuels à sa disposition pour accompagner, mettre en œuvre et garantir l'amélioration continue du service visé par la présente convention, au travers des prestations d'accompagnement et de coaching, etc.

Article 6. Déroulement des travaux

Les développements du service numérique sont effectués de manière à garantir conformément aux orientations de la circulaire du Premier ministre 5608/SG du 19 septembre 2012 :

- La liberté d'utiliser le service pour tous usages ;
- La liberté d'en étudier le fonctionnement et de l'adapter à ses besoins ;
- La liberté d'en redistribuer des copies ;
- La possibilité de l'améliorer et de distribuer les améliorations au public.

¹ <https://www.ssi.gouv.fr/uploads/2018/11/guide-securite-numerique-agile-anssi-pa-v1.pdf>

² <https://franceconnect.gouv.fr/partenaires/>

³ <https://observatoire.numerique.gouv.fr/Aide/Int%C3%A9gration%20du%20bouton%20MonAvis>



Une vigilance particulière devra être accordée par l'ensemble des parties prenantes au respect des règles de protection des données à caractère personnel.

Article 7 : Durée et résiliation de la convention

La présente convention prend effet à la date de signature de la convention pour le montant indiqué à l'article 2. Elle est conclue pour une période de 6 mois à la date de sa signature.

De plus, la durée d'exécution du ou des bon(s) de commande sur marchés, passé(s) dans le cadre de cette convention, devra être conforme aux règles édictées dans le marché utilisé.

L'Etat se réserve le droit de mettre fin totalement ou partiellement à l'accompagnement d'une équipe et à son intégration au sein de la communauté beta.gouv.fr (mise en avant sur le site internet beta.gouv.fr, accompagnement opérationnel et stratégique, etc.) dès lors qu'elle constate un manquement aux engagements cités à l'article 2 et notamment aux principes détaillés dans le manifeste (annexe 1).

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La résiliation de la convention entraîne de plein droit la résiliation des services associés.

Article 8 : Conflit d'intérêts

Les Parties doivent mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour éviter une situation où l'exécution impartiale et objective du présent contrat est ou paraît compromise pour des raisons mettant en jeu l'intérêt économique, l'affinité politique ou nationale, les liens familiaux ou affectifs ou tout autre intérêt partagé avec une autre personne (« conflit d'intérêts »).

Si un conflit d'intérêts survient pendant l'exécution du présent contrat, les Parties doivent immédiatement prendre toutes les mesures nécessaires pour le résoudre et prévenir l'autre partie.

Article 9 : Dispositions générales

9.1 Confidentialité

Les Parties conviennent que les informations relatives au contrat sont confidentielles.

Sont considérées comme des informations confidentielles, les informations échangées et notamment les connaissances techniques, industrielles, commerciales ou organisationnelles.

Les Parties s'interdisent la divulgation à quiconque, directement ou indirectement, des informations qui pourraient raisonnablement être considérées comme confidentielles et s'engagent à ne pas les utiliser à toute autre fin que pour l'exécution du contrat. Dans le cas où la réalisation du contrat nécessite la divulgation d'informations confidentielles à un tiers (partenaire ou sous-traitant), la Partie à l'origine de la divulgation devra obtenir l'autorisation préalable de l'autre partie et obtenir de ce tiers un engagement de confidentialité.

En cas de résiliation du contrat par l'une ou l'autre des Parties, quelle qu'en soit la cause, les Parties s'interdisent d'utiliser et de divulguer tout ou partie des informations confidentielles transmises dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

9.2 Modification du contrat

Aucun document postérieur, ni aucune modification du contrat, quelle qu'en soit la forme, ne produiront d'effet entre les parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles.

9.3 Nullité

Si l'une quelconque des stipulations du présent contrat s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision administrative ou judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du contrat, ni altérer la validité des autres stipulations.

9.4 Renonciation

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque du contrat ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière temporaire ou définitive, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

9.5 Cession et transmission du contrat

Le présent contrat étant conclu *intuitu personæ*, les Parties s'interdisent de céder ou de transférer, de quelque manière que ce soit les droits et obligations en résultant, sans leur accord exprès, préalable et écrit respectif.

9.6 Données personnelles

Dans le cadre du présent contrat, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 entré en vigueur le 25 mai 2018.

Les Parties s'engagent à utiliser les données recueillies pour les seuls besoins de l'exécution du contrat ainsi qu'à respecter et à faire respecter par les personnes auxquelles seront confiés le traitement d'informations à caractère personnel des participants, les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 11 : Litiges

Le présent contrat est régi par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution du contrat, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L. 213-1 du Code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Paris à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels le présent contrat pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Paris.

Fait à Paris, le 19 février 2024

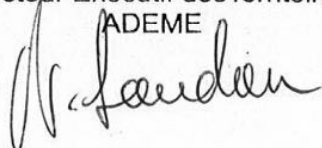
L'ADEME,

La DINUM,

Le Président
et par délégation

Nicolas SOUDON

Directeur Exécutif des Territoires

ADEME




Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 19 octobre 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au R.C.S. numéro 385 290 309 R.C.S. Angers
 Date d'immatriculation 31/01/1996
 Transfert de R.C.S. de Nanterre
 Dénomination ou raison sociale **AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE**
 Sigle ADIEMI
 Forme de l'entreprise Etablissement public à caractère industriel et commercial
 Adresse du siège 20 Avenue du Grésill Bp 90406 49004 Angers Cedex 01

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms WASERMAN Sylvain, François, Eric, Alain
 Date et lieu de naissance Le 08/12/1967 à Paris 8e Arrondissement (75)
 Nationalité Française
 Domicile personnel 17 Rue Principale 67117 Quatrebornes

Administrateur

Nom, prénoms MICHEL Laurent
 Date et lieu de naissance Le 10/03/1966 à Lyon 3e Arrondissement (69)
 Nationalité Française
 Domicile personnel 11 Rue du Faubourg du Temple 75010 Paris 10e Arrondissement
 REPRESENTANT DE L'ÉTAT

Administrateur

Nom, prénoms CORON Anne-Floire
 Date et lieu de naissance Le 01/12/1981 à L'Hef-les-Roses (94)
 Nationalité Française
 Domicile personnel 10 Rue Giroux 92500 Rueil-Malmaison
 Représentant de l'État

Administrateur

Nom, prénoms RAVEL Frédéric
 Date et lieu de naissance Le 16/10/1959 à Lyon 6e Arrondissement (69)
 Nationalité Française
 Domicile personnel 43 Rue du Sentier 75002 Paris 2e Arrondissement
 Représentant de l'État

Administrateur

Nom, prénoms HIBERT Catherine
 Nom d'usage GUMARD
 Date et lieu de naissance Le 03/09/1966 à Tours (37)
 Nationalité Française
 Domicile personnel 24 Rue de la Cigogne 45000 Orléans
 Représentant des salariés, élue du personnel

Administrateur

Nom, prénom DAVID Emmanuel
Date et lieu de naissance Le 20/07/1970 à Besançon (25)
Nationalité Française
Domicile personnel 18 Impasse des Raves du Poek 81500 Lavaur
Représentant des salariés, élu du personnel

Administrateur

Nom, prénom LHERMITTE Serge
Date et lieu de naissance Le 12/03/1984 à Fontainebleau (77)
Nationalité Française
Domicile personnel 275 Boulevard Voltaire 75011 Paris 11e Arrondissement
Représentant de l'Etat

Administrateur

Nom, prénom BRINGAULT Anne
Date et lieu de naissance Le 03/02/1968 à Dieppe (76)
Nationalité Française
Domicile personnel 54 Rue du 11 Novembre 1918 94700 Maisons-Alfort
PERSON QUALIT AU TITRE DE L ENERGIE

Administrateur

Nom, prénom VALADE Hélène
Date et lieu de naissance Le 05/09/1966 à Montreuil (93)
Nationalité Française
Domicile personnel 21 Rue de Verneuil 75007 Paris 7e Arrondissement
Personnalités qualifiées au titre de l'environnement

Administrateur

Nom, prénom BOURILLET Cédric
Date et lieu de naissance Le 02/04/1978 à Paris 20e Arrondissement (75)
Nationalité Française
Domicile personnel 83 Rue de l'Orceq 75019 Paris 19e Arrondissement
REPRESENTANT DE L'ETAT

Administrateur

Nom, prénom VIDALENC Eric
Date et lieu de naissance Le 05/08/1981 à Aurillac (15)
Nationalité Française
Domicile personnel 1 Rue François de Badis 59110 La Madeleine
REPRESENTANT DES SALARIES ELU DU PERSONNEL

Administrateur

Nom, prénom GRIMAUD Fabienne
Nom d'usage BUCCIO
Date et lieu de naissance Le 30/11/1959 à Gap (05)
Nationalité Française
Domicile personnel 271 Rue Sainte-Verise 76230 Bois-Guillaume
REPRESENTANT DE L'ETAT

**Administrateur**

Nom, prénoms LESUEUR Thomas
Date et lieu de naissance Le 03/11/1971 à Neuilly-sur-seine (75)
Nationalité Française
Domicile personnel 53 Avenue de Breceuil 75007 Paris 7e Arrondissement
 DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Administrateur

Nom, prénoms PESKINE Hélène, Juliette
Date et lieu de naissance Le 14/01/1976 à Strasbourg (67)
Nationalité Française
Domicile personnel 6 Rue Lagarde 75005 Paris 5e Arrondissement
 Représentante de l'État

Administrateur

Nom, prénoms PICHARD Laurent, Alain, Pierre
Date et lieu de naissance Le 13/10/1987 à Paris 17e Arrondissement (75)
Nationalité Française
Domicile personnel 3 Rue Friant 75014 Paris 14e Arrondissement
 Représentant de l'État

Administrateur

Nom, prénoms BONENFANT Romain, Patrick
Date et lieu de naissance Le 12/04/1980 à Valenciennes (59)
Nationalité Française
Domicile personnel 1 Rue Lyautrey 75016 Paris 16e Arrondissement
 Représentant de l'État

Administrateur

Nom, prénoms BAUDRY Rachel
Nom d'usage MAKILA
Date et lieu de naissance Le 16/11/1972 à Aix-en-Provence (13)
Nationalité Française
Domicile personnel 59 Rue des Grandes Pannes 49100 Angers
 Représentante des salariés élus du personnel

Administrateur

Nom, prénoms MATHEVON Véronique
Date et lieu de naissance Le 04/07/1962 à Besançon (25)
Nationalité Française
Domicile personnel 28 Rue Marat 31400 Toulouse
 Représentante des salariés élus du personnel

Administrateur

Nom, prénoms FRUTEAU DE LACLOS Anne-Marie
Date et lieu de naissance Le 13/09/1961 à Montpellier (34)
Nationalité Française
Domicile personnel 3 Allée Pierre Corneille Lotissement les Ouis 13500 Martigues
 Représentante des salariés élus du personnel

Administrateur

Nom, prénom VASSEUR Laetitia
Date et lieu de naissance Le 12/11/1988 à Paris 10e Arrondissement (75)
Nationalité Française
Domicile personnel 94 Rue de Verden 33130 Bègles
Qualifiée au titre de l'environnement

Administrateur

Nom, prénom LEGUET Benoît, Jean-Claude
Date et lieu de naissance Le 25/01/1976 à Saint-Dizier (52)
Nationalité Française
Domicile personnel 51 Rue Jean Blexzen 92170 Vanves
Qualifié au titre de l'énergie

Administrateur

Nom, prénom REVEREAULT Jean, Xavier, Emile
Date et lieu de naissance Le 29/06/1955 à Angers (49)
Nationalité Française
Domicile personnel 6 Impasse du Tailleur 16440 Mouchiers-sur-Boisne
Représentant des collectivités locales

Administrateur

Nom, prénom BONNEFOY Nicole, Pierrette, Odette
Date et lieu de naissance Le 11/08/1958 à Saint-Flour (15)
Nationalité Française
Domicile personnel 6 Place du Chânet 16230 Saint-Ciers-sur-Bonnieux
Représentant du Sénat

Administrateur

Nom, prénom THIEBAUT Vincent, François, René
Date et lieu de naissance Le 23/05/1972 à Toulouse (31)
Nationalité Française
Domicile personnel 3B Rue du Château Fiat 67500 Haguenau
Représentant de l'Assemblée Nationale

Administrateur

Nom, prénom LEBOEUF Alain, Gilles, Marie
Date et lieu de naissance Le 02/02/1964 à Nantes (44)
Nationalité Française
Domicile personnel 20 Rue de la Ruette 85620 Rocheservière
Représentant des collectivités locales

Administrateur

Nom, prénom GODET Jérémie, Emmanuel
Date et lieu de naissance Le 24/12/1985 à TOKOMBERE (CAMEROUN)
Nationalité Française
Domicile personnel 124 Rue Victor Hugo 36200 Argenton-sur-Creuse
Représentant des collectivités locales

Administrateur



Nom, prénoms TRAPPIER Anne, Bernadette, Marie
Nom d'usage LASSMAN
Date et lieu de naissance Le 22/12/1965 à Chamrossis-Mont-Blanc (74)
Nationalité Française
Domicile personnel 185 Allée des Diligences 74310 Les Houches
Qualifiée au titre de l'environnement

Administrateur

Nom, prénoms DAVID Olivier, Yves
Date et lieu de naissance Le 27/09/1980 à Suresnes (92)
Nationalité Française
Domicile personnel 95 Rue Gabriel Péri 92120 Montrouge
Représentant de l'État

Administrateur

Nom, prénoms GRANDJEAN Stéphane, Pierre-yves
Date et lieu de naissance Le 21/04/1969 à Brest (29)
Nationalité Française
Domicile personnel 200 Route D Uzès 30330 Saint-Marcel-de-Carret
Représentant de l'État

Administrateur

Nom, prénoms DOUBRON Stanislas, Simon, Nicolas
Date et lieu de naissance Le 23/09/1972 à Marseille (13)
Nationalité Française
Domicile personnel 27 Rue Marie Laure 92160 Antony
Représentant de l'État

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 20 Avenue du Grésillé Bp 90406 49004 Angers Cedex 01
Activité(s) exercé(s) Mise en oeuvre de la politique nationale de maîtrise de l'énergie de récupération et d'élimination des déchets et lutte contre la pollution atmosphérique
Date de commencement d'activité 28/07/1991
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Grasse
R.C.S. Marseille
R.C.S. Caen
R.C.S. Ajaccio
R.C.S. Dijon
R.C.S. Besançon
R.C.S. Toulouse
R.C.S. Bordeaux
R.C.S. Montpellier
R.C.S. Rennes
R.C.S. Nantes

N° de gestion 1996H00071

R.C.S. Orléans

R.C.S. Châlons-en-Champagne

R.C.S. Metz

R.C.S. Douai

R.C.S. Arras

R.C.S. Clermont-Ferrand

R.C.S. Strasbourg

R.C.S. Lyon

R.C.S. Rouen

R.C.S. Amiens

R.C.S. Poitiers

R.C.S. Limoges

R.C.S. Nanterre

R.C.S. Pointe-à-Pitre

R.C.S. Fort-de-France

R.C.S. Saint-Denis de la Réunion

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Mention

CONSTITUTION DÉPÔT DE L'ACTE CONSTITUTIF : AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE LE 21 MAI 1992 SOUS
LE NUMÉRO 011438 TRANSFERT
DU SIÈGE SOCIAL AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGERS LE 27 NOVEMBRE 2002

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Ce relevé est destiné à être versé à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, agissant à titre
incréancier des opérations de votre compte (virements, paiements de quittance, etc.).

Identifiant National de compte bancaire - INCB			
Cole Banque	Cole Guichet	N° de compte	COG
10071	49000	00001000206	07

Désignation
CCFIP Maine-et-Loire

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

Identifiant international d'établissement bancaire

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1007	1400	0000	0010	0020	607

IC (BIC) (Bank Code)
TRFUPRP1

TITULAIRE DU COMPTE : M. l'Agent Comptable
de l'ADEME
20 Avenue du Grésillé
BP 90406
49004 ANGERS CEDEX 01

**COORDONNÉES
DE LA BANQUE :** Direction Départementale des Finances Publiques de Maine-et-Loire
1, rue Tahiti
BP 84112
49041 ANGERS CEDEX 01

A D E M E
AGENCE COMPTABLE
20 Avenue du Grésillé
B.P. 90406
49004 ANGERS CEDEX 01
Tél. 02.41.20.42.21
Fax. 02.41.20.41.96

Lucien LECA
Lucien LECA
Agent Comptable

En cas de besoin de RIB original contacter
L'Agence Comptable
Carole MAUREZE
Au téléphone : ligne directe 02 41 20 82 20
Par mail : comptable.angers@ademe.fr

MINISTÈRE DE NATURE
DES COMPLEXES PERMANENTS
ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE